

# MATCH NATIONAL INTERPROVINCES

## REGLEMENT 2017 - 2020

### 1. GENERALITES

1.1 Il est organisé chaque année une rencontre nationale interprovinces sur piste, destinée aux catégories cadets et scolaires, filles et garçons.

1.2 Le Conseil d'administration de la LRBA confie l'organisation de la rencontre à un cercle d'une des provinces participantes, en alternance entre la LBFA et la VAL et de préférence en un lieu central du pays.

2017 et 2019: VAL

2018 et 2020: LBFA

1.3. Les Comités provinciaux supportent les frais de leurs équipes.

1.4. Le jury est constitué d'un juge-arbitre principal bilingue et d'un juge-arbitre administratif, désignés par la LRBA, ainsi que deux officiels mis à disposition, à ses frais, par chaque province.

1.5 Le cercle organisateur est tenu de prévoir, au minimum, pour chaque membre du jury, 2 tickets de boissons et une collation pour la pause de midi.

1.6 Deux délégués par province sont autorisés sur le terrain. (Badges à fournir par l'organisateur).

### 2. PROGRAMME (\*)

2.1. Cadettes filles

100-200-400-800-1500-80H-300H-4x100- hauteur-longueur-perche-triple saut-poids-disque-javelot.

2.2. Scolaires filles

100-200-400-800-1500-3000-100H-400H-4x100-hauteur-longueur-perche-triple saut-poids-disque-javelot.

2.3. Cadets garçons

100-200-400-800-1500-100H-300H-4x100-hauteur-longueur-perche-triple saut-poids-disque-javelot.

2.4. Scolaires garçons

100-200-400-800-1500-3000-110H-400H-4x100-hauteur-longueur-perche-triple saut-poids-disque-javelot.

2.5 Après la course de 800m, un 100m est ajouté.

(\*) En 2017: pas de triple saut pour les cadets filles et garçons et pas de disque pour les scolaires filles et garçons.

(\*) En 2018: pas de triple saut pour les scolaires filles et garçons et pas de disque pour les cadets filles et garçons.

(\*) En 2019: pas de triple saut pour les cadets filles et garçons et pas de javelot pour les scolaires filles et garçons.

(\*) En 2020: pas de triple saut pour les scolaires filles et garçons et pas de javelot pour les cadets filles et garçons.

### 3. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

#### 3.1. NOMBRE D'ESSAIS / HAUTEURS DE LA BARRE / PLANCHE AU TRIPLE SAUT

3.1.1 Nombre d'essais en concours :

hauteur et perche : 3 essais par barre

longueur, triple saut et lancers : 3 essais +1 pour les 8 meilleurs, avec classement intermédiaire.

3.1.2 Hauteurs successives de la barre à **la hauteur**:

Cadettes filles: 1.20-1.30-1.35-1.40-1.43-1.46 + 3cm

Scolaires filles: 1.30-1.40-1.45-1.50-1.53-1.56 + 3 cm

Cadets garçons: 1.40-1.50-1.60-1.65-1.70-1.75 + 3 cm

Scolaires garçons: 1.50-1.60-1.70-1.75-1.80-1.83 + 3 cm

3.1.3 Hauteurs successives de la barre à **la perche**:

Cadettes filles: 1.80-2.00-2.20-2.40-2.50-2.60 + 10 cm

Scolaires filles: 2.00-2.20-2.40-2.50-2.60-2.70 + 10 cm

Cadets garçons: 2.00-2.20-2.40-2.60-2.80-2.90 + 10 cm

Scolaires garçons: 2.40-2.60-2.80-2.90-3.00-3.10 + 10 cm

### 3.1.4 Planche au **triple saut**:

Cadets garçons: 9m en 11m

Cadettes et Scolaires filles: 7m, 9m en 11m

Scolaires garçons: 9m, 11m en 13m

## **3.2. SERIES, COULOIRS, ORDRE DES ESSAIS**

3.2.1 L'attribution des couloirs et l'ordre des essais est établi par le secrétariat de l'organisation, selon les règles applicables dans les championnats de la LRBA.

3.2.2 Les séries sont composées selon les prestations mentionnées lors de l'inscription.

3.2.3 Les courses 100m - 200m - 400m - 80H - 100H - 110H - 300H et 400H sont disputées en deux séries. En cas d'absence d'un athlète, la composition des séries et l'ordre des couloirs restent inchangés.

3.2.4 Les courses de 800, 1500 et 3000 mètres se disputent en une série.

3.2.5 Les séries des relais sont composées, par catégorie, selon le classement officiel connu à 15h30 pour chacune des catégories.

3.2.6 Chaque province ne peut aligner qu'un (1) athlète par épreuve individuelle.

3.2.7 Un athlète ne peut participer au maximum qu'à deux (2) épreuves individuelles et au relais.

3.2.8 Des courses de 100m - hors match - sont ajoutées après le 800 m.

## **3.3. ATTRIBUTION DES POINTS - CLASSEMENTS**

3.3.1 Epreuves individuelles et relais: 13 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1.

3.3.2 Dans les courses disputées en séries, les points sont attribués selon les temps; dans les autres épreuves selon la place, après barrage éventuel en saut en hauteur et à la perche. En cas d'ex-aequo, les points des places concernées sont partagés.

3.3.3 Il est établi un classement par catégorie et un classement général.

3.3.4 En cas d'ex-æquo au classement du match, (par catégorie ou général) la 1<sup>ère</sup> place est attribuée à l'équipe ayant enlevé le plus de victoires, tant en épreuves individuelles qu'en relais. Si l'égalité subsiste, ce sont les 2<sup>èmes</sup> places qui sont prises en considération, ensuite les 3<sup>èmes</sup>, etc. ...

## **4. INSCRIPTIONS**

Au plus tard 30 minutes avant le début de chaque épreuve, selon l'horaire, les cartes d'inscription doivent être en possession du secrétariat.

## **5. RECOMPENSES**

Les quatre (4) équipes victorieuses et le vainqueur du classement général sont récompensés d'un trophée offert par la LRBA.